

*Interpellation présentée par le député:
M. Frédéric Hohl*

*Date de dépôt : 10 décembre 2008
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Propagande politique sur la messagerie électronique de l'Etat de Genève : un phénomène cautionné par le Conseil d'Etat ?

A nouvel outil, nouvelles possibilités mais aussi nouveaux problèmes.

La messagerie électronique, désormais adoptée par tous, permet de communiquer avec une facilité déconcertante, tout particulièrement dans le milieu socio-professionnel. Les *e-mails* sont une source d'économies de toutes sortes : temps, argent et papier ne sont que quelques exemples tirés d'une longue liste d'avantages. Cependant, un fléau aujourd'hui bien connu se répand dans les boîtes aux lettres de millions d'utilisateurs à travers le monde : c'est le *spam*, appellation très générale qui vise les messages indésirables accompagnés parfois de virus ou autres publicités choquantes. De manière plus générale, la messagerie électronique rend possible la diffusion rapide et massive d'informations, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes.

En effet, si en la matière la liberté du particulier ne connaît presque aucune limite, il n'en va pas de même pour les collaborateurs de l'Etat. Les adresses électroniques des fonctionnaires, et en vérité l'ensemble des ressources informatiques mises à disposition par l'Etat, sont destinées à un usage strictement professionnel. L'Office du personnel de la République et Canton de Genève tolère une certaine utilisation à titre privé, mais dans un cadre strict qu'il a d'ailleurs rappelé fort récemment¹. Concrètement, une activité par e-mails brève et occasionnelle ne pose guère de problèmes quant à la forme. Sur le fond, toute propagande politique ou religieuse est proscrite.

¹ On notera également la révision de divers règlements afin d'introduire un article-type sur l'utilisation des ressources informatiques. Voir notamment l'art. 21A RStCE.

Des contrôles sont même prévus par l'Office. Cette position est à approuver sans réserve.

Il est toutefois permis d'émettre des doutes quant à la portée réelle de ces préceptes de la hiérarchie. La propagande *provenant* d'adresses officielles est clairement interdite, nous l'avons vu, et passible de sanctions. Par conséquent, rares sont ceux qui oseront s'aventurer sur ce terrain². Par contre, qu'en est-il de la propagande *envoyée sur* les adresses des fonctionnaires à partir d'adresses privées, d'associations ou de groupes d'intérêts en tous genres ? Il est en effet avéré que des syndicats genevois (SPG et SIT pour ne citer qu'eux) n'hésitent pas à diffuser massivement, au moyen de leurs adresses propres, leurs courriers de propagande politique contenant tracts, communiqués et invitations à des actions politiques sur les adresses personnelles des fonctionnaires³. A l'évidence, les restrictions qui ne touchent que le fonctionnaire en tant qu'émetteur sont insuffisantes.

D'où ma question, qui est triple :

- *Le Conseil d'Etat est-il au courant que les fonctionnaires sont soumis à une propagande politique sur leur lieu de travail, qui plus est par le biais de leur adresse fournie par l'Etat dans un but professionnel ?*
- *Cautionne-t-il ces agissements ?*
- *Quels sont les moyens à disposition du Conseil d'Etat pour lutter contre ce phénomène et quelles mesures envisage-t-il à court terme, le risque étant élevé de voir la propagande s'intensifier à l'approche d'une échéance telle que les élections cantonales de 2009 ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour la réponse apportée à la présente interpellation.

² L'auteur a conscience qu'une réponse a été apportée par le Conseil d'Etat via l'IUE 324-A, précisément à propos des courriers *provenant* des adresses de l'Etat. Force est de constater toutefois que le problème des courriers envoyés grâce à des adresses *externes* – c'est l'objet de cette interpellation – n'a pas été résolu, puisque le Conseil d'Etat affirmait il y a plus de deux ans qu'une "solution technique (...) est à l'étude actuellement", et que le 7 décembre 2008 un nouveau courrier du SPG était très largement diffusé.

³ A titre d'exemple, le courrier du 7 décembre 2008 précité contient en plus du texte du courrier lui-même un argumentaire de deux pages plutôt explicite invitant notamment à la "mobilisation le 8 décembre [sur la] zone piétonne du mont-blanc" pour lutter contre les "impasses d'un modèle de développement productiviste et destructeur". En sus est annexé un tract dénonçant – à tort ou à raison, là n'est pas la question – "le massacre du climat et de la justice sociale". Des entreprises bien connues sont notamment symbolisées par des serpents étouffant la planète. Enfin, il est indiqué que l'action est soutenue par de nombreux groupements d'extrême gauche et même par des mouvements anticapitalistes français (une liste exhaustive des groupes en question figure au centre de la page).